

vraiment à cette Chambre. Quand il s'est permis de mettre en doute la connaissance de la procédure parlementaire que possède le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je me suis dit qu'il avait atteint la limite du mauvais goût. Même si le leader de la Chambre devait demeurer ici durant 40 ans, ce qui est très improbable, il n'arriverait jamais à maîtriser la millième partie des connaissances que possède le vénérable député de Winnipeg-Nord-Centre en ce qui concerne la procédure parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Macquarrie: J'ai commencé à m'intéresser aux débats de la Chambre des communes à l'époque de C. D. Howe. Je n'étais pas député alors; je prenais place à la tribune. Cet après-midi et ce soir, j'ai pensé que le leader du gouvernement à la Chambre et C. D. Howe avaient de nombreux points de ressemblance. Un point les distingue, cependant: il a la manière de ce grand homme, mais non la substance. Sans cette substance, il pourra difficilement avoir le même succès.

M. Allmand: Puis-je poser une question au député d'Hillsborough (M. Macquarrie)? Cherchait-il à insinuer que la Chambre des communes devrait accepter un rapport de comité sans étudier les témoignages, ou veut-il donner à entendre...

M. McGrath: Combien de discours voulez-vous prononcer?

M. Allmand: ... que la Chambre des communes devrait d'office accepter tout rapport présenté par un comité? La Chambre des communes, en qualité d'organisme représentant le peuple souverain du Canada, ne devrait-elle pas plutôt avoir le droit de choisir, d'accepter ou de rejeter les rapports selon qu'elle le juge à propos?

M. McGrath: Le député souffre de la fièvre aphteuse.

M. Macquarrie: Je traiterais volontiers de cette question. Le *Bullet* de Terre-Neuve a beaucoup fait parler de lui. Je dirai une chose. Je suis persuadé que la Chambre aurait débattu le rapport avec plaisir si le président du comité avait amorcé la discussion et si la Chambre l'avait étudié comme elle a le droit de le faire, mais quand un rapport est démolé dès les premières étapes par une injonction du pouvoir exécutif, j'estime que ce n'est pas la bonne façon de l'aborder.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député d'Hillsborough me permettrait une autre question. Vu que le leader du gouvernement à la Chambre a signalé qu'un aspect du rapport est devant les tribunaux, le député ne croit-il pas qu'une bonne partie des travaux du comité tomberait dans cette catégorie, si l'on suivait le raisonnement du leader de la Chambre?

M. Macquarrie: Comme toutes les observations de mon collègue, celle-ci me semble aussi logique que savante.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, mon collègue le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a présenté le 28 novembre dernier une motion au comité permanent des transports, lui demandant de ne pas donner suite à sa décision d'abandonner le service-voyageurs à Terre-Neuve avant que les membres du comité des transports aient eu la chance de visiter la province. La majorité des députés présents à la réunion se rallièrent à la motion. En temps normal, évidemment, la motion aurait été intégrée au rapport du comité de la Chambre. Il était évident, toutefois, qu'elle gênait fort le gouvernement; on l'a donc omise, de façon arbitraire, du rapport que le comité a présenté à la Chambre. Puis l'affaire fut portée devant le comité des privilèges et des élections, où l'on démontra clairement que cette omission constituait une négligence que ni la loi ni le Règlement ne pouvaient justifier.

Finalement, nous avons rédigé le rapport sous le poids d'une directive du gouvernement portant que le comité n'avait pas été saisi à proprement parler de la motion initiale. Entre-temps, le comité permanent des transports a visité les provinces de l'Atlantique, y compris Terre-Neuve. Sur la foi des témoignages entendus, il a recommandé que l'ordonnance de la Commission canadienne des transports autorisant le National-Canadien à abandonner le service-voyageurs à Terre-Neuve le 15 avril, soit suspendue jusqu'à ce que le comité dépose un rapport complet sur cette affaire.

Cette fois encore, la recommandation embarrassait le gouvernement et surtout le leader du gouvernement à la Chambre, et ils ont essayé d'étouffer le rapport. Le plus désolant, c'est qu'avec la collaboration de la Commission canadienne des transports et celle du National-Canadien, un organisme gouvernemental a délibérément cherché à supprimer le service-voyageurs à Terre-Neuve.